

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le préfet, directeur du cabinet

Instruction du 29 juillet 2013 relative à l'organisation des premières Rencontres de la sécurité – Fusion de la Journée de la sécurité intérieure et de la Semaine de la sécurité routière

NOR : INTK1307760J

Le ministre de l'intérieur à Monsieur le préfet de police; Mesdames et Messieurs les préfets de département (métropole et outre-mer); Monsieur le préfet de police des Bouches-du-Rhône (pour attribution); Monsieur le préfet, secrétaire général du ministère de l'intérieur; Monsieur le préfet, directeur général de la police nationale; Monsieur le général d'armée, directeur général de la gendarmerie nationale; Monsieur le préfet, directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises; Monsieur le délégué à la sécurité et à la circulation routières (pour information)

Le dialogue avec nos concitoyens, l'écoute de leurs attentes et la mobilisation de tous les services du ministère de l'intérieur en faveur de leur sécurité, sont au cœur du pacte républicain. Ils constituent un axe essentiel d'action dans les territoires.

Dans ce cadre, sera organisé en 2013 un grand rendez-vous entre la population et les acteurs de sa sécurité afin que les Français puissent rencontrer les femmes et les hommes chargés d'assurer leur sécurité au quotidien, comme dans les situations exceptionnelles.

Les premières Rencontres de la sécurité se dérouleront du mercredi 16 au samedi 19 octobre 2013 inclus, sur l'ensemble du territoire, en métropole et en outre-mer. Ces Rencontres consistent en la fusion de deux opérations organisées de façon récurrente ces dernières années et reposant sur les mêmes acteurs de terrain : la Semaine de la sécurité routière et la Journée de la sécurité intérieure.

Ce nouveau dispositif permet d'organiser une manifestation plus cohérente au regard des politiques conduites par le ministère dans le domaine de la sécurité et de réaliser des économies dans l'emploi des moyens.

Depuis 2000, les éditions successives de la Semaine de la sécurité routière qui ont mobilisé tous les acteurs de la lutte contre l'insécurité routière ont constitué un rendez-vous annuel marquant. Elles ont donné un coup de projecteur sur les centaines de projets engagés par un vaste réseau de partenaires mobilisés tout au long de l'année.

Depuis 2008, la Journée de la sécurité intérieure a permis, chaque année, à nos concitoyens de dialoguer pendant une journée avec les acteurs de leur sécurité. Se déclinant dans chaque département en une manifestation mêlant démonstrations et stands, la JSI a été l'occasion de contribuer au dialogue avec la population et de valoriser l'action des acteurs de la sécurité intérieure (police, gendarmerie, sécurité civile, préfectures), et enfin de mettre en avant les nombreux partenariats dans le domaine de la sécurité.

Il s'agit de conserver l'esprit général des deux manifestations, tout en renforçant le rapprochement et la rencontre avec la population. L'amplitude de la mobilisation des services sera diminuée en termes de durée.

Il vous est demandé d'organiser dans votre département des Rencontres de la sécurité entre le mercredi 16 et le samedi 19 octobre 2013 selon des modalités permettant aux participants – services de l'Etat et leurs partenaires, collectivités, associations... – d'aller vers la population en privilégiant les actions pédagogiques et en diversifiant les lieux d'organisation des actions (rues, entreprises, écoles...)

Ces actions pourront être par exemple :

- dans le domaine de la sécurité routière, une opération deux-roues motorisés au lycée par les forces de l'ordre pour sensibiliser les jeunes cyclomotoristes au bon entretien de leur véhicule et à leur sécurité avec un suivi des parents;
- dans le domaine de la gendarmerie et de la police, une action dans le domaine des stupéfiants conduite par les formateurs anti-drogue ou une action dans le domaine de la protection des commerces conduite par les référents sécurité;
- dans le domaine de la sécurité civile, une initiation aux gestes de premiers secours menée par les sapeurs-pompiers dans une entreprise.

Le lien devra être fait entre le travail accompli toute l'année par les services et les actions mises en relief durant les Rencontres de la sécurité. Dans ce cadre, les nombreux partenariats avec les collectivités territoriales, les associations ou les milieux scolaires et professionnels devront être pleinement utilisés et valorisés.

Vous aurez soin de mettre en avant la cohérence des actions et la complémentarité des acteurs du ministère de l'intérieur : police, gendarmerie, sécurité civile, sécurité routière, préfectures.

Vous veillerez à centrer les Rencontres de la sécurité de votre département sur les thématiques de la prévention et du conseil en ayant une approche moins événementielle de la manifestation par rapport à la JSI, et donc moins coûteuse en déploiement de moyens.

Vous disposez de toute latitude pour définir le programme des actions et les modalités d'organisation – rencontres dans les écoles et les quartiers, séances de prévention, opérations portes ouvertes, démonstrations, etc. – les plus adaptés à votre département et les plus efficaces au regard des moyens disponibles. Vous n'avez pas l'obligation d'organiser des actions tous les jours de la période définie.

La médiatisation des actions jouera un rôle essentiel pour la visibilité de ces « Rencontres de la sécurité ». Vous avez, dans ce domaine également, toute latitude pour définir et conduire les relations avec vos médias locaux.

Même si aucun événement national n'est prévu, une communication sera mise en place au niveau du ministère de l'intérieur afin de donner une cohérence et un écho d'ensemble à l'événement : le ministre pourra se déplacer sur un ou plusieurs sites dans la période retenue. Le secrétariat général/DICOM vous fournira les logos, déclinaisons graphiques, supports, qui vous aideront dans votre communication et l'ensemble des informations assurant l'harmonisation de la communication des Rencontres de la sécurité.

Il vous incombe de les organiser et de mobiliser dès aujourd'hui les services et les acteurs concernés.

Vous voudrez bien tenir informé, pour le 25 septembre, le secrétaire général du ministère (DICOM : dicom-unite-reseaux@interieur.gouv.fr) des actions que vous envisagez de conduire dans votre département et faire parvenir pour le 4 octobre le programme définitif de votre manifestation, afin qu'il puisse figurer sur le programme général qui sera repris sur le site «interieur.gouv.fr».

Fait le 29 juillet 2013.

Pour le ministre et par délégation :
Le préfet, directeur du cabinet,
T. LATASTE